SOCIAL ■ En passe d'être terminé, l'ensemble de 40 logements sociaux situé avenue Baudin se dévoile petit à petit

De tous nouveaux logements sociaux

FAÇADE. D'après la volonté d'un résultat harmonieux et éloigné des stéréotypes en matière de logement social, l'apparence de l'ensemble se veut de style moderne et épuré. Vue depuis la cour intérieure de la toute nouvelle résidence Baudin.

> « Depuis plusieurs années, nous allons de plus en plus vers de l'habitat inclusif. »

Limoges habitat et l'association Soins et santé se sont associés pour créer un ensemble locatif intergénérationnel et inclusif dans la ville.

Chloé Goigoux
chloe.goigoux@centrefrance.com

C'était il y a encore peu de temps une friche industrielle, désormais la toute nouvelle résidence Baudin renferme 40 logements sociaux allant du T2 au T4. Pour cela, « tout un travail de transformation du site et d'intégration architecturale a été mené », explique Catherine Mauguien-Sicard, adjointe à la ville de Limoges et directrice du bailleur social Limoges habitat. « L'avantage du lieu est qu'il répond aux besoins de la population avec des extérieurs individuels, balcons ou terrasses, ainsi qu'un jardin commun. La proximité directe du cœur de ville est aussi essentielle », poursuit-elle.

La mixité est à l'œuvre dans cet ensemble destiné à accueillir plus particulièrement des seniors et des étudiants.

L'association Soins et santé, qui œuvre au maintien à domicile et à l'accompagnement des personnes âgées fragilisées, s'est associée à Limoges habitat pour faire naître ce projet. « Il s'agit d'une alternative à l'Ehpad sous la forme d'habitat partagé », résume la directrice de l'association Aurély Bougnoteau.

Soins et santé loue six logements, sur l'ensemble récemment sorti de terre, en priorité aux personnes aidées ou aidantes qu'elle accompagne au quotidien. Une initiative née de la volonté d'inclure des personnes en général isolées. Josiane Feuillard, une aidante, pourrait être l'une des locataires de l'un de ces appartements adaptés. « Je suis connue par l'association pour être l'épouse d'un patient accueilli et j'aimerais déménager de mon logement actuel à Isle pour poser mes valises ici. L'aspect médicalisé, loin d'une structure type Ehpad, m'attire beaucoup », témoigne la potentielle future locataire.

Emmanuelle Frugier, directrice de la communication et des relations partenariales de Limoges habitat, se réjouit également de cette concrétisation. « Depuis plusieurs années, nous allons de plus en plus vers de l'habitat inclusif. En souhaitant répondre au mieux aux aspirations de la population limougeaude, je pense que nous sommes parvenus à sortir de l'image poussiéreuse du logement social. En tout cas c'est notre souhait dans les projets que nous portons. »

De fait, le bailleur social ne s'arrête pas là. Sur toute l'année 2022, 177 logements sociaux doivent être construits. Une nécessité dans une ville comme Limoges où 70 % de la population peut prétendre à un logement social. ■

Une salle commune pour éviter l'isolement

Un local en rez-de-chaussée et ouvert sur l'avenue Baudin servira de salle commune. Accueil des résidents et de leurs familles, activités diverses, repas partagés… Ce lieu permettra aussi de recevoir des personnes de l'extérieur qui souhaiteront s'y rendre à l'occasion d'animations. « L'idée est de pouvoir allier espaces de vie individuels et collectifs pour favoriser le partage entre les habitants, avec un domaine d'action tourné vers les soins. Du personnel médical sera ainsi présent du lundi au samedi dans cet espace », complète Aurély Bougnoteau, directrice de l'association Soins et santé.

Ce lieu de vie en communauté devrait voir le jour dans les prochaines semaines.

Se connecter et le rester avec les « Matinées seniors »

Les « Matinées seniors » sont de retour ! Ces réunions gratuites permettant de découvrir internet et de se familiariser avec l'univers du numérique sont proposées aux quatre coins de la Haute-Vienne.

L'objectif du Département via les « Matinées seniors », ce dispositif intégré dans un vaste plan de lutte contre l'exclusion numérique, est multiple : lutter contre l'isolement de nos aînés, maintenir du lien social et familial, leur permettre de réaliser des démarches en ligne, et d'avoir accès aux droits et aux loisirs.
Les « Matinées seniors » ont été initiées en 2015, et ce sont chaque année dix nouvelles communes qui bénéficient de ces temps d'échanges encadrés par des professionnels, gratuits et ouverts à tous. En 2022, les réunions se dérouleront à Châteauneuf-la-Forêt, Razès, Verneuil-sur-Vienne, Condat-sur-Vienne et Saint-Priest-Taurion en mai et juin ; puis à Magnac-Laval, Saint-Junien, Vayres, La Meyze et Peyrilhac en septembre et octobre.

Ces réunions gratuites permettent de découvrir internet et de se familiariser avec l'univers du numérique

Ne pas laisser les seniors sur le bord de la route numérique

DES RÉUNIONS DES ATELIERS

Si la crise sanitaire a eu des conséquences sur le déroulement des « Matinées seniors », avec notamment une édition 2021 adaptée, ces dernières reprennent leur forme initiale.
Dans chaque commune, quatre réunions d'information sont proposées autour des thèmes suivants : la sécurité sur internet, les bonnes pratiques sur les réseaux sociaux, les démarches administratives en ligne ou encore utiliser le numérique pour ses loisirs.
Ces réunions seront suivies d'un à trois ateliers de mise en pratique, en fonction du nombre de participants.
Un lien étroit est établi avec le réseau des acteurs de l'inclusion numérique du territoire. L'animateur de ce réseau met à disposition une ressource documentaire permettant de présenter aux participants les lieux d'accompagnement dans les usages du numérique situés à proximité de leur domicile. Les « Matinées seniors » participent donc à faire connaître ces lieux qui proposent l'accès à internet, une aide ponctuelle, des ateliers d'initiation ou de perfectionnement, au sein de différentes structures (Réseau France services, bibliothèques et médiathèques, tiers lieux, mairies, agences postales ou encore associations locales).
Le Pass numérique, destiné aux Haut-Viennois de plus de 58 ans non imposables, peu familiers des nouvelles technologies souhaitant gagner en autonomie face au numérique, est également présenté aux participants.

Réservations : 06.47.00.32.01.

PUBLIREPORTAGE

Vivre@dom : 6 logements sociaux et inclusifs

À deux pas de la ligne de bus, les logements sont proches du centre-ville, mais aussi des services et commerces essentiels

Grâce à un partenariat avec Limoges habitat, l'association Soins et Santé a lancé Vivre@dom, un dispositif de location de six appartements dans la nouvelle résidence du bailleur social, située au 97 et 101 avenue Baudin, à proximité de la mairie de Limoges. Cette structure à taille humaine compte une quarantaine de logements sociaux.
Trois T2 et trois T3 sont destinés à des personnes âgées de plus de 60 ans, seules ou en couple, en situation de perte d'autonomie. Non meublés, ils sont adaptés à la dépendance, avec ascenseur, équipements domotiques et balcons.
Les tarifs (charges comprises hors frais d'intermédiation locative) s'établissent de 364 € par mois pour un T2 à 566 € par mois pour un T3 (possibilité d'APL).

HABITAT INCLUSIF

À la suite d'un agrément délivré par l'Agence régionale de santé (ARS), Soins et Santé, spécialiste du maintien à domicile et de l'accompagnement des personnes fragiles, ouvre un nouveau service d'habitat inclusif, apportant ainsi une alternative à l'entrée en Ehpad. L'habitat inclusif allie des logements indépendants à des espaces de vie partagés dans un environnement accessible et sécurisant.
Les locataires peuvent bénéficier, en fonction de leurs besoins, de services complémentaires médico-sociaux, réalisés par Soins et Santé ou par d'autres intervenants de leur choix. En outre, un professionnel est présent sur site du lundi au samedi, 7 heures/jour. Enfin, une salle commune en rez-de-chaussée et un jardin partagé permettent d'être accompagnés pour partager d'agréables moments de convivialité. Des animations sont dédiées aux « locataires de Soins et Santé » mais sont également ouvertes aux autres résidents ainsi qu'aux habitants du quartier (sur inscription).

Contact : Association Soins et Santé, Le Castel Marie, 43, route de Nexon, 87000 Limoges. Tél. : 05.55.33.99.00.

LE RENDEZ-VOUS CONSO

Démarchage : Victoire contre les pratiques toxiques

Alors que les litiges en lien avec le démarchage téléphonique, notamment en assurance, ne faiblissent pas dans un contexte de crises, propice à l'usage d'argumentaires anxiogènes, la prochaine entrée en vigueur d'un décret constitue une avancée concrète pour les consommateurs.
Le démarchage téléphonique est un véritable fléau, tout particulièrement sur le secteur de l'assurance. Portant atteinte à la tranquillité des consommateurs, cette technique de vente débouche invariablement sur une relation commerciale viciée puisque les informations données à l'oral par le démarcheur sont souvent lacunaires, voire inexactes.
Alors que les réclamations comptabilisées auprès de notre réseau d'associations locales poursuivent leur essor en 2022, la donne pourrait changer. Depuis le 1er avril 2022, sous l'impulsion de l'UFC-Que Choisir, les courtiers en assurance auront l'obligation d'enregistrer leurs conversations téléphoniques. Cette mesure salutaire permettra notamment aux régulateurs (ACPR, DGCCRF, DDPP) de sanctionner les manquements à trois mesures phares issues d'un accord au Comité consultatif du secteur financier désormais inscrites dans la loi, à savoir l'interdiction de rappeler un consommateur qui n'est pas intéressé, l'obligation de fournir la documentation précontractuelle 24 heures avant la signature et le bannissement de la souscription à l'oral d'un contrat (lecture d'un code SMS, répétition d'une phrase), source de très nombreux détournements.
Si l'on peut se réjouir de cette victoire, les consommateurs ne peuvent se résoudre à voir les pouvoirs publics rester au milieu du gué… Cette avancée reste en effet sectorielle. Or, nombre de secteurs recourent au démarchage téléphonique intrusif et intempestif et l'UFC-Que Choisir plaide pour l'instauration d'un véritable droit à la tranquillité avec la mise en place d'une interdiction par défaut du démarchage téléphonique (système de l'opt in) comme cela existe pour les SMS et les courriels. Ce système a fait ses preuves ailleurs en Europe. Compte tenu de la liaison dangereuse entre démarchage téléphonique et litiges de consommation, qu'attend l'exécutif pour raccrocher définitivement avec les mauvaises pratiques ?

Jacques Robert
UFC-Que Choisir de la Haute-Vienne
Contact : 05.55.33.37.32.
Site Web : hautevienne.ufcquechoisir.fr
Facebook : www.facebook.com/ufchautevienne